

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
26 SEPTEMBRE 2008

1 - Décisions fiscales à prendre avant le 1^{er} octobre

Il est demandé au Conseil de décider sur les mesures fiscales à prendre avant le 1^{er} octobre. Il est rappelé, les décisions antérieures toujours en vigueur, à savoir :

- Taxe d'habitation : Abattement général à la base de 15% (délibération du 24/06/1980)
- Taxe d'habitation : Abattement spécial à la base de 5% pour les revenus modestes (délibération du 07/09/2007)
- Foncier bâti : Suppression de l'exonération de 2 ans de la taxe sur les nouvelles constructions (délibération du 29/09/2006)
- Foncier non-bâti : Dégrèvement total sur 5 ans pour l'installation de jeunes agriculteurs.

Pour 2009, possibilité d'exonération des logements locatifs acquis avec l'aide de l'Etat.

De plus, le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de dégrèvement sur le foncier bâti, pour l'année écoulée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

-CONFIRME les décisions prises antérieurement,

-DEMANDE à la commission des finances de procéder à une analyse approfondie sur une éventuelle réduction de l'abattement général à la base qui pourrait être ramené à 10% , l'an prochain,

-DECIDE de solliciter auprès des services fiscaux l'exonération du Foncier Bâti, des trois logements de la Panetière.

qu'il n'y a pas eu de dégrèvement sur le foncier bâti, pour l'année écoulée.

2 - Bâtiments de l'ancienne sucrerie restant à acquérir

Le 12 octobre, 2007, le Conseil Municipal antérieur a décidé de confier à EPF (Etablissement Public Foncier), l'acquisition pour le compte de la Commune, de la dernière partie de la sucrerie (l'aire de stockage des betteraves, le terrain de l'usine, la cheminée, le local électrique sur la cour, le laboratoire et la maison près de garage de M Boche).

Pour tous les édifices (bâtiments, maison et cheminée), l'EPF demande leur mise en sécurité avant achat, ce qui représente un coût important que la Commune ne peut supporter actuellement.

Aussi, afin d'éviter ces dépenses, il est proposé d'acheter les édifices directement à la SVI (ex SAFBA) pour l'euro symbolique d'autant que les Domaines ne les ont pas inclus dans leur estimation, seulement basée sur le non bâti et dont le montant estimé correspond au prix demandé par le propriétaire, soit 130 000 €).

Le Conseil après en avoir délibéré

Considérant que le Vendeur recevra le montant demandé soit 130.000 € par l'intermédiaire de l'EPFN,

DONNE son accord et DECIDE d'acquérir pour l'euro symbolique tous les bâtiments compris dans la dernière tranche ayant fait l'objet d'un accord avec la SAFBA. Il désigne en qualité de géomètre M. LOUIS de Fécamp pour les plans et bornages, et Maître LAURIAU Notaire pour passer l'acte. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces concernant cette transaction.

3 - Proposition d'achat de plans parcellaires du cadastre (IGN)

Afin de pouvoir superposer les différentes couches d'information cadastrale de la commune (localisation des cavités souterraines, réseau d'éclairage public, réseau de tout-à-l'égout, réseau EDF, etc...), le logiciel « CAD-COM » a besoin de disposer d'un plan informatique de toutes les parcelles de la commune avec les coordonnées Lambert 93 (GPS).

Les plans conseillés par le fournisseur du logiciel « CAD-COM » sont ceux fournis par IGN « BD Parcellaire » et « BD Ortho » (pour les photos satellite). Voir proposition IGN ci-jointe (coût de 556,24 € HT pour la BD parcellaire et 528,34 € HT pour la BD Ortho).

Il est demandé au Conseil de valider la dépense pour l'ensemble des 2 plans.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix,

Pour compléter le logiciel « CAD-COM »,

DECIDE d'acheter sur deux exercices, un plan informatique de toutes les parcelles de la commune avec les coordonnées Lambert 93, à savoir :

« BD Parcellaire » pour un montant de 556,24 € HT et «BD Ortho » pour un montant de 528,34 € HT.

4 - Demande d'achat des ridelles de l'ancien camion

Une offre d'achat des ridelles de l'ancien camion IVECO a été déposée en mairie le 26 juin 2008 par M. Stanislas CORNU pour un montant de 250 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, Décide de vendre à M. Cornu Stanislas les ridelles de l'ancien camion pour un prix forfaitaire de 250 € et charge le Maire de trouver un repreneur du camion en l'état.

5 - La panetière, avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre

Réactualisation des honoraires d'architecte (M. Chéron) pour un montant de 456,94 € HT liée à la durée du chantier qui a dépassé de délai d'origine fixé à 30 mois.

Suite aux délibérations en date du 25/01/2002 et du 02/03/2004, confiant la maîtrise d'œuvre au projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier de 3 logements à M. CHERON Jean-Louis, architecte D.P.L.G,

Le Conseil après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ

• **L'avenant** n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, correspondant au dépassement du délai d'exécution des travaux, pour un montant hors taxes de quatre cent cinquante six euros et quatre vingt quatorze centimes (**456.94 € HT**),

• **Le nouveau montant des honoraires du marché** s'élevant hors taxes à treize mille neuf cent cinquante six euros et quatre vingt quatorze centimes (**13 956.94 € HT**) soit toutes taxes comprises seize mille six cent quatre vingt douze euros et cinquante centimes (**16 692.50 € TTC**)

AUTORISE

• Le Maire à signer toutes pièces concernant cet avenant.

6 - Création d'un site Internet

Proposition de création d'un site internet pour la commune par la société « Notre Info Digital » auprès de son service « Réseau des Communes ». La structure du site internet est prédéfinie pour satisfaire les besoins d'une petite commune.

Le contenu des informations propres à Colleville devra être géré par un administrateur de la commune.

Le coût annuel pour le référencement et l'hébergement s'élève à 75 € HT.

Les coûts de création du graphisme du bandeau dédié à Colleville (90 € HT) serait pris en charge par la commune. Le site est finalisé et mis en ligne dans les 6 semaines après la signature du contrat.

En contre partie, la société « Notre Info Digital » se rémunère sur les droits de publicité accessible via le site.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un site Internet pour la commune, et charge le Maire de solliciter d'autres concepteurs afin de comparer les offres. La question sera revue à une prochaine réunion.

7 - Possibilité de disposer d'un défibrillateur fourni par le Département

Le Département propose de doter les communes de moins de 3500 habitants d'un défibrillateur entièrement automatique. Le choix de site (local) pour son installation devra se faire après une étude rigoureuse en lien avec les services d'urgence. La gestion de la maintenance et des consommables seront à la charge de la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de solliciter les services de secours et médicaux afin d'avoir leur avis sur l'efficacité de ce matériel par rapport à son emplacement dans la commune.

8 - Demande de subvention Centre Henri Becquerel

Le Centre Henri Becquerel de Rouen souhaitant acquérir un robot DA VINCI (de 2 millions d'euros) permettant de mieux traiter les cancers de l'utérus a sollicité les communes pour une aide financière. A débattre.

Le Conseil donne son accord pour le versement d'une subvention de 300 €, si l'acquisition se concrétise.

9 - Limitation de vitesse entrée de Colleville rue d'Hougerville

Depuis la réfection de la route d'Hougerville, la circulation et la vitesse ont sensiblement augmentées, notamment devant l'entrée de la propriété de M. Verkest. Il est proposé d'installer un panneau « Colleville » un peu avant l'entrée de chez M. Verkest (limitant ainsi la vitesse à 50 km/h) ou d'installer un panneau de limitation de vitesse (50km/h ou 70km/h).

Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un panneau 50 km/h dont la dépense sera inscrite au BP 2009. Il charge le Maire de solliciter une subvention.

10 - Achat convecteurs, logements rue cauchoise et maison de la gare

N'étant pas inclus dans les marchés initiaux, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'achat de convecteurs électriques pour équiper les logements rue Cauchoise et la maison de la gare.

Le Conseil donne son accord et charge le Maire de procéder à l'achat dès que possible.

11 - Proposition d'emprunt pour futurs investissements en cours,

Pour faire face aux dépenses d'investissements décidés (voirie la perruque, sécurité du carrefour de la Mairie, nouvelle bibliothèque, aménagement pourtour gare, avance de TVA pour le Golf, etc...), la commune a besoin de disposer en 2009 d'une somme de 200/250 000 €, sur 15 ou 20 ans ; annuité entre 16.000 et 20.000 €).

Le Conseil donne un accord de principe mais demande que la commission des finances procède à l'analyse des besoins de financement en investissement. La question sera revue.

12 - Location 2^{ème} logement rue cauchoise M Fontaine

Il est demandé au Conseil de statuer sur la demande de location du 2^{ème} logement rue Cauchoise à M. Fontaine Jean-Yves pour un montant mensuel de 312,72 € à laquelle s'ajoute 3% de charges :

Vu la réhabilitation de deux anciennes maisons, propriété de la commune

Vu la demande de M. FONTAINE Jean-Yves

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE

D'attribuer à M. FONTAINE Jean-Yves :

• **le logement n° 2**, situé 286 rue Cauchoise, à compter du 1^{er} octobre 2008 et fixe le prix du loyer mensuel comme suit :

- Montant mensuel du loyer révisable chaque année au 1^{er} juillet : 316.94 €
- Montant des charges (3%) : 9.50 €
- Paiement mensuel à terme échu
- Caution : 316.94 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette location

13 - Autorisation pour une question supplémentaire : Accord du Conseil

PERSONNEL : Il est demandé à l'assemblée de proroger le contrat aidé (60%) pour 6 mois de

Mme LEHOT afin de pourvoir notamment l'absence de Mme Carpentier pour raison de santé.

LE Conseil après en avoir délibéré donne son accord pour une prorogation de son contrat de six mois.

14 - Divers :

a) Demande de retrait du conteneur à poubelles à la perruque,

Suite à une demande formulée par M. Lucas de retrait du conteneur à poubelles à La Perruque, il est demandé au Conseil de statuer sur cette demande.

Le Conseil donne son accord pour le retrait du collecteur en bois.

b) Participation à la destruction des nids de guêpes,

Compte tenu des coûts annuels fixes supportés par la Commune pour la sécurité et protection incendie (16 000 €) et des nombreuses demandes des particuliers en 2008 pour destructions de nids de guêpes sur des terrains privés, il est proposé de faire supporter aux particuliers, à partir de 2009, les coûts (48 €) pour destruction de nid de guêpes sur leur propriété.

Les destructions sur lieux publics et communaux resteront à la charge de la mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide que la dépense qu'occasionne la destruction des nids de guêpes sur le domaine public continuera d'être prise en charge par la Commune. Les

particuliers à compter du 31 janvier 2009 devront supporter cette dépense. Cette décision fera l'objet d'une information dans le journal communal.

c) Proposition de remboursement de la taxe foncière, jardins communaux,

Il est proposé de faire participer les exploitants des jardins communaux au remboursement de la taxe foncière. Pour info location d'un jardin à Fécamp 31,15 €/An, 200 M2 environ avec abri ; A débattre.

Après discussion, il est proposé de demander aux jardiniers concernés de rendre quelques services sur le terrain, tels, entretien du talus au droit de leurs jardins, plantation et mise en pots de fleurs.

d) Proposition DDE, d'un arrêté défavorable pour CU trou du renard,

Suite à la réponse défavorable pour l'obtention du CU sur la parcelle communale du « Trou du Renard », il est proposé par le Préfet de refaire une nouvelle demande de CU argumentée avec les avis favorables des organismes officiels et des intérêts pour la commune).

Le Conseil prend acte de la proposition de M. le PREFET, de déposer une nouvelle demande.

e) Demande de location chasse MM TAFFIN/GENTIL :

Proposition de louer à M. Gentil la chasse sur les anciens bassins de la Sucrierie, en dehors de heures d'ouverture du site, pour un montant annuel de 300 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré

Considérant l'exploitation des bassins par une entreprise,

DONNE son accord pour louer la chasse, en dehors des ouvertures du site, les anciens bassins de la sucrierie, à Monsieur TAFFIN, domicilié à Valmont, le bec au cauchois, pour un montant annuel de 300 €.

f) Projet de lotissement communal sur la parcelle au dessus du lotissement du Parc

En vue d'envisager la création d'un lotissement communal sur la parcelle au dessus du lotissement du Parc, il est proposé de procéder à la recherche de quelques points sensibles en matière de cavités souterraines à l'aide d'une grue (décapage) avant d'engager une étude onéreuse et plus approfondie sur l'ensemble des 2 ha concernés (appel d'offre en cours).

Le Conseil, bien qu'il n'y ait pas de trace écrite, donne son accord pour faire une première recherche de cavités souterraines, à l'aide d'une grue, aux endroits douteux, sur la parcelle située derrière la résidence « le parc ».

g) Demande, par mesure de sécurité, du Directeur de l'école pour démonter l'ancien garage de l'école non utilisé.

Il est rappelé que ce bâtiment dont le toit est en fibro, est soumis aux règles de destruction de construction pouvant contenir de l'amiante.

Le Maire, après débat, propose de recenser les bâtiments communaux dont la toiture est en fibro pour faire une opération d'ensemble, en raison du coût élevé pour éliminer ces plaques.

La question sera revue.

h/ Elagage devant la Mairie :

Le Conseil donne son accord pour un élagage partiel devant la Mairie.

i/ Recherche d'un emploi « espaces verts » :

Le Conseil donne son accord pour solliciter auprès de l'Anpe, un contrat aidé « CAE ou AVENIR » espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 00.